Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

17 mai 2018

Début du Conseil 20 h 00

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de Conseillers Présents : 11

Votants: 13

<u>Présents</u>: Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, Franck VALETTE, Joëlle DE BARALLE, Gaëlle LAFARGUE, Sébastien ABADIE, Vanessa GROSSEAU, Morgane MAUREL, Nicolas VERDIER, Sylvie MAZET, Bernard

JULLIE

Absents excusés : Christophe ESTUBE, François GUILLE

Monsieur ESTUBE donne tout pouvoir à Monsieur SOURSAC pour tout vote lors de la séance Monsieur GUILLE donne tout pouvoir à Monsieur VERDIER pour tout vote lors de la séance

Secrétaire de séance : M. Bernard JULLIE

La séance est ouverte à 20 h 00

M. Le Maire demande si, suite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2018, il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature du compte rendu.

M. Le Maire demande que soient rajoutés à l'ordre du jour, les points suivants :

- une omission relative sur le compte rendu du conseil du 15 mars dernier : la délibération de l'embauche d'un CDD agent technique de 20 h pour une durée de 6 mois
- La délibération pour le recrutement d'un coordinateur pour le recensement de la population de la commune.
- DM pour une régularisation sur le budget lotissement de la commune.
- Délibération embauche pour septembre 2018 de deux postes à 31 heures hebdomadaire en remplacement des deux ATSEM

La proposition est acceptée.

1 - Ajout au compte rendu du 15 mars 2018

M. Le Maire rappelle que lors du conseil du 15 mars, une délibération relative au recrutement d'un Agent technique 20 h hebdomadaires pour une durée de 6 mois a été votée selon les résultats ci-dessous.

Pour : 12

Abstention: 0

Contre: 0

Monsieur Le Maire précise que ce point a été oublié dans le compte rendu du conseil, et demande qu'il puisse y être inséré.

Oui à l'unanimité des conseillers présents.

2 – <u>Délibération pour le recrutement d'un coordonnateur pour le prochain recensement de la population de la commune.</u>

M. Le Maire propose que la secrétaire de mairie soit la coordonnatrice de ce recensement. :

Résultat du vote :

Pour: 13
Abstention: 0
Contre: 0

3 - Délibération modificative pour régularisation du budget lotissement de la commune déjà voté.

Monsieur le maire précise que la secrétaire avait émis un doute sur les nombres proposés par le Trésorier lors de la proposition du budget lotissement. Après échange, il s'est avéré qu'il avait une erreur. Le Trésorier nous a donc demandé de voter une DM de 1496 € afin de pouvoir rééquilibrer ce budget.

Nous passons au vote:

Pour: 13
Abstention: 0
Contre: 0

4 - <u>Délibération pour l'acceptation de la Convention avec VEOLIA pour le suivi des bornes à</u> incendie de la commune.

M. le maire informe le conseil, que la commune doit donner le plan sous format informatique de l'emplacement des bornes à incendie situées sur la commune au SDIS82. De plus nous devons maintenir ce parc en bon état de fonctionnement.

Nous devons dire si nous acceptons de passer une convention annuelle avec VEOLIA, pour un montant de 629 € H.T (soit 37€ par bornes), afin que ce dernier vérifie tous les ans le bon état des bornes et nous signale celles qui sont défectueuses (pression par rapport au débit…). Bien sûr, il appartiendra ensuite à la commune d'effectuer les réparations signalées.

Nous passons au vote :

Pour: 13
Abstention: 0
Contre: 0

5 - Délibération pour l'acceptation de la Convention avec le SATESE

Monsieur Le Maire signale que la convention du suivi de la Station d'Epuration arrive à son terme. Nous devons nous prononcer pour savoir si nous souhaitons la reconduire.

Le coût de cette adhésion est de 0,55 € par habitant.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit là d'une sécurité pour la commune, car le suivi est fait par des techniciens et de plus les normes techniques sont relativement complexes.

Ensuite nous passons au vote :

Pour : 13
Abstention : 0
Contre : 0

6 - <u>Délibération pour l'adhésion au service ADS proposé par la CCGSTG.</u>

M. Le Maire rappelle qu'avant le service ADS était gratuit. Mais le nombre de dossiers relevant de ce service pour la C.C est en constante augmentation.

Là aussi, nous avons la possibilité de refuser l'adhésion. Dans ce cas, nous devrons assumer seul, la constitution des dossiers (permis, ...). Si nous tenons compte de la complexité des dossiers (lois,

règlements, ... et le temps nécessaire pour le suivi, nous serions amenés à recruter une personne spécialisée uniquement pour cela. Coût démesuré et non justifié pour notre commune.

Nous passons au vote pour l'acceptation de l'adhésion :

Pour: 13
Abstention: 0
Contre: 0

7 - <u>Point sur l'école et le centre de loisirs. Délibération création de deux postes à 31 heures</u> <u>hebdomadaire</u>

Mme Maurel expose successivement tous les points qui ont été travaillés en amont par la commission.

• Absence de la cuisinière en congés :

Les normes d'hygiène à respecter pour la restauration et la non qualification du personnel pour ce poste, nous ont conduit à proposer l'intervention d'un traiteur avec lequel nous avons convenu les repas complets (entrée, plat, dessert) préparés, chauds et livrés au moment du repas pour 5€ par repas et ce après en avoir mesuré le coût pour la collectivité. Le ménage de la cuisine a été confié au personnel en place, y compris la secrétaire, qui ces jours-là, se sont montrés très disponibles et volontaires.

• <u>PEDT</u>:

Nous finalisons actuellement le compte rendu du PEDT en place depuis 2015 et qui arrive à son terme et pour lequel la commune a perçu des subventions. Mme MAUREL, établit le rapport de toutes les actions et des différents acteurs qui ont mené de leur mieux ce projet ambitieux sur la protection de l'environnement. Ce travail est bien sûr à envoyer aux instances administratives pour début juin.

Mme MAUREL précise qu'il faudra penser à quelques investissements pas très onéreux, mais nécessaires pour la structure et qui justifient également l'utilisation des subventions attribuées.

M.JULLIE annonce le départ (mutation à la mairie de Toulouse) de Céline ATSEM pour la fin de l'année scolaire. Après un entretien avec elle, il ressort que ses ambitions dans cette voie professionnelle ne peuvent avoir lieu à Fabas. C'est donc dans des structures plus grandes et avec des contacts plus diversifiés qu'elle peut prétendre à des promotions qui n'arriveront jamais à Fabas, tout au moins pas dans l'immédiat.

Cette annonce a donc soulevé un échange quant à son remplacement.

Lors de cet échange, nous avons convenu à l'unanimité que nous souhaitions recruter si possible un Agent titulaire du concours d'ATSEM. Néanmoins, la porte n'est pas fermée aux agents titulaires du CAP petite enfance. C'est pourquoi, le 5 juin, nous recevrons les candidats susceptibles d'occuper le poste libéré pour la rentrée 2018-2019.

Un échange s'instaure sur les acteurs du recrutement.

M. Le Maire demande s'il est vraiment nécessaire que la Directrice de l'école soit présente.

Au cours de cet échange, il est précisé que les textes officiels indiquent que le recrutement dépend de la collectivité, mais avec l'avis consultatif du Directeur scolaire.

Nous proposons donc de respecter les textes, tout en laissant la décision du recrutement aux représentants de la collectivité. Ainsi, seront présents pour les entretiens Deux membres de la commission, La Directrice de l'ALAE/ALSH et la Directrice de l'école.

A la fin de l'échange, M. JULLIE demande si la méthode exposée ci-dessus convient. Il est décidé sans opposition qu'il en sera ainsi.

Le recrutement portera donc dans un premier temps sur deux CDD de 31 h hebdomadaire (même temps pour les deux ATSEM) pour l'année 2018-2019, avec priorité au concours d'ATSEM et en présence des personnes citées ci-dessus.

M. JULLIE est chargé d'établir les convocations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est :

FAVORABLE à la création de deux postes de 31 heures hebdomadaire

Vote à l'unanimité pour

• Aide à la pérennisation des postes de Laetitia et Babeth :

Après avoir exposé le travail effectué depuis plus d'un an par les deux animatrices, le conseil décide à l'unanimité de leur permettre d'obtenir le BAFA. Ainsi, il sera demandé à la Directrice de l'ALAE de chercher une formation BAFA pour les deux Agents concernées. Cette formation sera financée par la collectivité.

- La commission école, a proposé une remise à jour de la fiche de poste des ATSEM.
 Cette proposition a été envoyée à tous les membres avant le conseil.
 Nous demandons s'il y a des points qui doivent être modifiés. Une précision est demandée : « les deux ATSEM peuvent être amenées à intervenir dans les deux classes indifféremment ». Il est bien précisé qu'il s'agit de 2 ATSEM pour l'école, et non d'une ATSEM par classe. Ceci est important en cas d'absence.
- Les membres de la commission signalent qu'il est difficile de continuer certaines activités extérieures et ce, à cause de l'entretien des espaces verts jouxtant l'école (jardin pour le PEDT, terrain de foot). Il est décidé qu'un agent technique viendra tondre et mettre en état l'espace potager. Quant au terrain de foot, on nous signale qu'il est comporte trop de trous et qu'il présente certains dangers pour les chevilles. Nous demandons tout de même, qu'à la demande de la Directrice du centre de loisirs, il puisse être tondu pour permettre son utilisation, non pour des matchs de foot, mais pour la possibilité de réaliser des jeux collectifs. La Directrice devra prévenir 2 à 3 semaines avant son intention de l'utiliser, pour qu'il soit mis en état.

8 - Point sur le PLUI.

Monsieur Le Maire signale que les modifications demandées sur le zonage U et AU ont été acceptées et qu'une réunion pour nous présenter les esquisses des différentes OAP aura lieu le 22 mai à 9 h à la mairie. Il invite ceux qui le souhaitent et qui peuvent à y assister. Il précise que nous entérinerons ce jour-là les orientations d'aménagement. Nous travaillerons aussi lors cette réunion sur le zonage A et N.

9 - Point sur les Associations de la commune.

Monsieur le Maire signale que toutes les Associations ont fait leur A.G. Il en profite pour donner rapidement le bilan financier de celles qui l'ont à ce jour communiqué.

Après un bref exposé sur les différents états financiers, il fait également part des remarques et projets annoncés pour 2019.

• L'Association de chasse a à l'étude une demande de local spécifique qui permettrait la découpe du gibier, les réunions... En effet, actuellement, les différents membres se réunissent chez un particulier qui prête son local. Pour l'instant, l'Association comporte environ 30 chasseurs dont une vingtaine de la

commune. Ce projet n'est pas prévu au budget pour cette année. Il sera étudié ultérieurement.

• Ambiance Fabassienne :

Cette année 2018, l'Ambiance Fabassienne annonce les festivités suivantes :

- Marché gourmand
- Fête
- Vin nouveau

Ayant toujours l'intention d'être performants et novateurs avec la nouvelle équipe, partiellement renouvelée, ils se donnent un an, pour remettre au goût du jour le réveillon du 31 décembre. Donc à prévoir pour décembre 2019.

10 - <u>Divers</u>:

- Règlementation des bruits de voisinage:

Monsieur Le Maire précise que nous respectons pour l'instant dans le village, <u>les</u> <u>directives préfectorales qui sont le minima autorisé</u>.

Monsieur Le Maire signale que si nous le souhaitons, nous pouvons apporter des modifications par arrêté municipal, pour étendre les périodes de travaux dans le week-end. Après échange, nous décidons de continuer à respecter les directives préfectorales.

Pour les exceptions, nous pensons que les bons rapports de voisinages doivent être les guides de bons sens et de convivialité.

A chacun de se montrer responsable et de respecter l'environnement et ses voisins.

- Entretien des cloches :

Monsieur Le Maire signale que lors de la vérification annuelle du clocher, la société Bodet a fait apparaître un problème au niveau des brides de la grosse cloche. Pour des raisons de sécurités celle-ci a été arrêtée.

Le devis de réparation d'un montant de 823.20 € TTC a été envoyé par cette Société spécialisée.

Ensuite, tous les membres du conseil décident de faire réparer à l'unanimité.

- Illuminations pour la commune :

Lors d'un précédent conseil, nous avons décidé d'acquérir des illuminations pour la collectivité. Une équipe de conseillers s'est chargée de demander des devis. Suite à cela, M. Abadie présente et commente les éléments et le côté technique proposé.

Suite à ses explications bien analysées, nous décidons de valider le devis d'un montant de 3727, 68 € TTC.

Matériel roulant de la commune

Monsieur le Maire informe le conseil que le matériel roulant de la collectivité commence à être vieillissant.

Il propose que nous étudiions une possibilité de remplacement échelonné en fonction des besoins et des travaux à assurer. (EX : Micro tracteur pas assez puissant pour tracter et faire fonctionner le Giro, Camion, Kangoo...).

Cela est à réfléchir pour les investissements des années à venir.

- Pole environnement CCGSTG (Déchèterie)

M. Abadie signale que Elodie (Ex : SIEEOM) l'a contacté pour parler de la journée citoyenne organisée sur la commune.

Un échange a lieu, au cours duquel il ressort que le groupe organisateur pense cette année faire évoluer le projet, afin de ne pas tomber dans une routine qui pourrait lasser les participants. A suivre

- Entretien voirie et fossés :

Cette année sont prévus au budget intercommunal :

- 1) L'entretien des fossés route de Passignat
- 2) Le fossé route de Coulon
- 3) La bordure de route dégradée de la Route de Bénech.
- 4)

- Aménagement autour du monument aux morts :

Monsieur Pozza propose que soit rapidement étudié l'aménagement du nouveau monument aux morts.

Il est urgent de préparer cet aménagement pour que tout soit prêt pour le 11 novembre 2018.

Des propositions seront faites et des plantations peuvent déjà être envisagées ou commencées. Notamment l'arrière du monument et la préparation du terre-plein.

Prochaine réunion du conseil : le jeudi 14 juin 2018 à 20 h

La séance est levée à 23 h 15